

## POUR UN NOUVEL HORIZON

Pour voir à quel point la politique d'asile européenne est un échec, il faut regarder vers Lesbos: 10000 hommes, femmes et enfants sont en attente – en partie dans des tentes – sur cette île grecque, dans un espace extrêmement étroit, sans alimentation convenable. Maintenant que l'hiver arrive, leur situation devient encore plus précaire. Ailleurs aussi, l'Europe ne se montre pas accueillante: en Italie, le ministre de l'intérieur se surpasse sans cesse avec ses tracasseries. Un pacte qui essaie au moins de penser la migration de manière globale fait l'objet d'attaques virulentes. Et le souvenir du sauvetage de réfugié·e·s en Méditerranée semble lointain. Cette année, déjà 2000 personnes se sont noyées.

Le contraste avec la Suisse ne pourrait pas être plus grand: le nombre des demandes d'asile déposées en 2018 a été bas comme jamais depuis des années et les chiffres continuent de baisser. Peu à peu, les centres d'hébergement sont fermés et le personnel se retrouve sans emploi. Ce qui augmente cependant toujours, c'est le nombre des renvois.

Alors, que faire? Il n'y a certes actuellement pas de solution miracle. Mais il y a néanmoins des pistes concrètes qui peuvent être suivies. Quelques propositions qui élargissent l'horizon du possible.

Comme les chiffres reculent en Suisse, il serait grand temps de se montrer généreux. Autrefois, le Conseil fédéral a décidé de contingents, mais les quotas fixés étaient plus que modestes. Et même les 3500 personnes en question ne sont pas toutes entrées en Suisse. Il ne serait par ailleurs pas trop demandé que la ministre socialiste de la justice Simonetta Sommaruga tienne au moins ses promesses. Mieux encore, qu'elle accepte plus de personnes.

La répartition non équitable en Europe est depuis toujours due au système de Dublin. Les avantages au profit de pays comme l'Allemagne ou la Suisse favorisent la précarité de la situation aux frontières extérieures. La Suisse a promis de l'aide – et renvoie pourtant des centaines de personnes. Si ce système déloyal ne se laisse pas encore abolir, alors au moins, que les rapatriements soient temporairement stoppés!

Les villes suisses elles aussi devraient utiliser leur marge de manœuvre. A ce propos, le conseil communal de Zurich a décidé d'un permis urbain pour tous, qui garantit une sécurité aussi aux sans-papiers. Pour ce qui est de l'accueil des réfugié·e·s, l'effort des décideurs locaux est au contraire moins marqué. Des maires de Barcelone à Rijeka, de Naples à Berlin veulent des villes solidaires. Qu'en irait-il si la présidente courageuse d'une ville déclarait devant les caméras qu'elle exige de la Confédération d'accorder protection à des personnes en détresse?

Finalement, l'attention pourrait passer des frontières extérieures aussi à l'intérieur des pays. Les abris de la protection civile relèvent également de la Forteresse Europe. Offrir formation et travail aux personnes sans-papiers, à l'aide d'urgence ou



## Solidarité sans frontières

BULLETIN  
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Nr. 4, DÉCEMBRE 2018

WWW.SOSF.CH



**Les photos de ce numéro ont été prises le 8 novembre à Gap, devant le Tribunal où étaient jugés les «3+4 de Briançon» pour aide à l'entrée sur le territoire français de personnes en situation irrégulière. Plus d'un millier de personnes se sont rassemblées pour soutenir les inculpé·e·s et dénoncer la criminalisation de la solidarité.**

**«Blessing, Mamadou, tué·e·s par la frontière. On oublie pas, on pardonne pas!» En hommage à Blessing, une jeune femme nigérienne morte noyée après avoir fui un contrôle de police, et Mamadou, un migrant mort d'épuisement en tentant de passer la frontière franco-italienne.**

admises provisoirement leur permettrait une vie dans la dignité. Ne faudrait-il pas accorder un droit de rester à long terme à toutes celles qui sont ici depuis longtemps déjà ou plus encore à celles qui sont nées ici?

Aujourd'hui, le nombre de personnes en fuite est plus élevé que jamais depuis la seconde guerre mondiale et la plupart se trouvent dans des pays en développement. Au lieu de décider constamment de nouvelles mesures de rejet, les villes européennes et suisses devraient devenir des lieux de refuge.

Anna Jikhareva

Rédactrice de l'hebdomadaire WOZ

**Restructuration de l'asile** Pages 2-3

État des lieux

**R-esistiamo** Page 4

Un nouveau collectif au Tessin

**La solidarité** Pages 5-8

Un exemple ou un délit ?

## « Partout, des bénévoles et des groupes militants s'organisent pour casser l'isolement des habitant·e·s des centres, observer la mise en place des nouvelles procédures avec un regard critique et lutter pour de meilleures conditions d'hébergement. »

OÙ EN EST LA RESTRUCTURATION DU DOMAINE DE L'ASILE ?

# État des lieux

*La dernière révision de la loi sur l'asile devrait entrer pleinement en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019. Nous vous proposons ici un état des lieux factuels de l'avancement des travaux.*

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2019, une grande partie des requérant·e·s d'asile séjournera dans les nouveaux centres fédéraux d'asile (CFA) et ce pour une durée pouvant aller jusqu'à 140 jours. Au total, 5000 places d'hébergement ont été ou devront être créées pour les procédures accélérées dans les CFA. Ces centres sont divisés en trois types. Les CFA avec tâches procédurales sont ceux où les requérant·e·s d'asile déposent leur demande et où ils vivent pendant que celle-ci est examinée. Dans les CFA sans tâches procédurales (centres d'attente et de départ) seront hébergées essentiellement des personnes dublinées ou dont la demande d'asile a été rejetée. Enfin, les centres spécifiques seront destinés aux requérant·e·s d'asile « récalcitrants », c'est-à-dire « qui menacent sérieusement la sécurité et l'ordre publics ou qui, par leur comportement, perturbent le bon fonctionnement des CFA ». Contrairement à cette terminologie officielle qui cherche à camoufler les véritables fonctions des centres, Solidarité sans frontières a décidé de nommer les CFA sans tâches procédurales « centres de renvoi » et les centres spécifiques « prisons spéciales ». Ces différents centres seront répartis dans six régions.

Dans la **région de Suisse du Nord-Ouest** (AG, BL, BS, SO), l'actuel centre d'enregistrement et de procédure (CEP) de Bâle sera transformé en CFA avec tâches procédurales. Deux centres de renvoi sont prévus. L'un sera construit à Flumenthal, petite commune soleuroise de moins de mille habitants et le deuxième dans un endroit encore indéterminé. Entre-temps, les centres d'Allschwil (BL) et de Muttenz (BL) resteront en fonction. Dans cette région, le mandat de représentation juridique a été confié à l'EPER.

Dans la **région de Berne**, le CEP de Zieglerhospital restera en fonction jusqu'à 2023 puis sera

remplacé par un CFA avec procédures à Lyss. Le centre de Kappelen, déjà en fonction, deviendra un centre de renvoi. Le mandat de représentation juridique dans cette région sera confié au Centre bernois de conseil juridique pour personnes en détresse et à l'OSEO.

Dans la **région de Suisse romande** (FR, GE, JU, NE, VD, VS), le CFA avec procédures de Boudry (NE) et le CFA sans procédure de La Gouglera à Chevrolles (FR) fonctionnent déjà selon la nouvelle loi depuis le 3 avril 2018. Deux centres de renvoi sont prévus à Vallorbe (VD) et au Grand-Saconnex (GE). Par ailleurs, il est également prévu que la commune des Verrières (NE) héberge une prison spéciale. Dans cette région, le mandat de représentation juridique a été confié à Caritas.

Dans la **région de Suisse centrale et du Sud** (LU, NW, OW, SZ, TI, UR, ZG), les nouvelles procédures d'asile accélérées seront menées dans l'actuel CEP de Chiasso. Un autre CFA avec procédures est prévu à Balerna et Novazzano à partir de 2022. Le centre provisoire de Glaubenberg (canton d'Obwald), un centre isolé et très difficile d'accès, restera en fonction jusqu'à la construction d'un nouveau centre de renvoi à Schwyz d'ici 2022. Le canton de Schwyz a déjà annoncé qu'il ferait recours contre le projet. Dans cette région, le mandat de représentation juridique a été confié à Caritas et SOS Ticino.

Dans la **région de Suisse orientale** (AR, AI, GL, GR, SH, SG, TG), un nouveau bâtiment sera construit à Altstätten en 2023 pour abriter un CFA avec procédures. L'actuel CEP de Kreuzlingen deviendra un centre de renvoi. Dans cette région, la représentation juridique sera assurée par l'EPER.

Enfin, dans la région de Zurich, le centre Juch déjà en activité (actuel centre « test ») restera en

fonction jusqu'à l'ouverture d'un autre CFA avec procédures en ville de Zurich (Duttweiler-Areal). L'actuel centre d'Embrach (déjà en fonction) et celui de Rümlang (prévu pour 2023), seront des centres de renvoi. Dans cette région comme dans celle de Berne, c'est le Centre bernois de conseil juridique pour personnes en détresse et l'OSEO qui se sont vus confier le mandat de représentation juridique.

L'incitation au **retour « volontaire »** dans le pays d'origine est un des éléments centraux de la stratégie du SEM. Il a attribué les mandats pour le conseil en vue du retour aux mêmes organismes qui en sont chargés actuellement, soit le service-conseil en vue du retour (CVR) du canton de Zurich pour le CFA de Zurich (aujourd'hui actif au centre-pilote de Zurich) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour les CFA de Boudry (NE), Berne, Bâle, Altstätten (SG) et Balerna-Novazzano (TI) (aujourd'hui active dans les centres d'enregistrement et de procédure).

D'après les informations connues à ce stade, la gestion des centres a été confiée partout aux entreprises privées ORS et Securitas, sauf en Suisse orientale et à Zurich où elle a été confiée à l'« Asyl Organisation Zürich » (AOZ), un établissement de droit public de la ville de Zurich, « autonomisé » en 2006. (io)



«Ouvrons les ports et les frontières, relaxe pour les 3+4 de Briançon». Photo du Collectif Soutien Migrants 13 / El Manba

NOUVEAUX CENTRES FÉDÉRAUX

## En Suisse romande, la résistance s'organise

*Alors que la phase test de la restructuration du domaine de l'asile a été élargie à la Suisse romande, la contestation d'une gestion toujours plus centralisée et déshumanisante progresse.*

En Suisse romande, tous les emplacements pour les nouveaux centres ont été définis et plusieurs structures sont déjà en fonction. Partout, des bénévoles et des groupes militants s'organisent pour assurer une présence de la société civile permettant de casser l'isolement des habitant·e·s des centres, mais aussi d'observer la mise en place des nouvelles procédures avec un regard critique et de lutter pour de meilleures conditions d'hébergement.

### Luttes pour de meilleures conditions de vie à Perreux

A Boudry (NE), le CFA de Perreux fonctionne déjà selon les nouvelles procédures. Des bénévoles d'«A la rencontre» organisent des activités avec les requérant·e·s d'asile dans un chalet situé à environ 500 mètres du centre. De son côté, «Droit de Rester Neuchâtel» assure une observation et une action critiques. En juillet dernier, le collectif écrivait une lettre ouverte adressée à la cheffe du DFJP Simonetta Sommaruga, au Conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakasch et au président de la commune de Boudry Daniel Schürch pour signaler certains dysfonctionnements du centre. «Droit de rester» y dénonçait notamment des horaires d'ouverture trop restrictifs (les habitant·e·s doivent rentrer au centre avant 17 heures) et proposait de prolonger ces horaires jusqu'au dernier bus qui arrive à Perreux

(20h52). Suite à des négociations avec le président de la commune et le responsable de la région Suisse-romande du SEM, le collectif a obtenu l'engagement qu'une nouvelle heure de rentrée serait testée (19 heures) à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Une petite victoire d'étape qui permettra par exemple aux habitant·e·s du centre de pouvoir participer aux activités organisées en ville de Neuchâtel en fin de journée. Le collectif se bat également pour que les requérant·e·s d'asile reçoivent davantage de tickets de transport public (aujourd'hui seulement un billet toutes les deux semaines...) ainsi que pour une amélioration des aménagements intérieurs du centre.

### Genève ne doit pas devenir un hub d'expulsion

Il y a plusieurs années, la campagne «Ma Genève» de «Stopexclusion» commençait déjà un travail de sensibilisation contre la transformation de Genève en pôle romand de détention et d'expulsion. Les autorités prévoient en effet de construire pour 2022 un centre de renvoi au Grand-Saconnex à quelques mètres du tarmac de l'aéroport de Cointrin. Sur ce terrain, où se trouve actuellement le foyer d'hébergement des Tilleuls, deux nouvelles structures devraient voir le jour: un CFA de 250 places et un bâtiment qui abritera la police internationale, un organisme de coopération douanière ainsi que 50 places de détention

administrative. Un concours d'architecture pour la conception de ces nouveaux bâtiments a déjà eu lieu. On tombe des nues quand on lit, dans le rapport du jury, que «ces futurs bâtiments participeront, désormais, à ce paysage sublime et contrasté, premier visage de la Genève internationale et humanitaire». Les associations et groupes de solidarité avec les demandeur·e·s d'asile voient au contraire dans cette concentration de personnes menacées de renvoi à deux pas de l'aéroport un choix déshumanisant qu'il faut combattre. Plusieurs volets de contestation se mettent en place au niveau du débat public mais aussi au niveau légal et politique. Le collectif Perce-frontières a par exemple déjà organisé plusieurs actions contre la construction du centre de renvoi. D'autre part, trois député·e·s des Verts ont déposé en juin dernier une motion au Grand Conseil genevois demandant au Conseil d'État de renoncer à la construction de ce centre. La motion, qui a été cosignée par de nombreux député·e·s, n'a pas encore été traitée au moment où nous écrivons ces lignes.

### Encore beaucoup de questions ouvertes

La société civile est aussi présente autour des centres de Vallorbe (association ARAVOH) et de la Gouglera à Chevrolles (Association «Flüchtlinge Willkommen im Sensebezirk»). Ce dernier centre de renvoi, qui fonctionne déjà selon les nouvelles procédures, est éloigné de tout – ce qui facilite les disparitions dans la nature. Les groupes de solidarité devront être très attentifs à maintenir un lien avec les personnes qui y sont envoyées, en particulier parce qu'un nombre important d'entre elles sont concernées par des renvois Dublin.

D'importantes questions restent encore ouvertes. La gestion des CFA a été confiée dans toute la Suisse romande aux organismes privés ORS et Securitas. Quelle est la formation et quelles sont les conditions de travail des employé·e·s de ces firmes dont l'objectif principal est de générer du profit ? Les conditions de vie des habitant·e·s des centres sont fortement influencées par ce genre de questions, qui restent malheureusement totalement opaques à l'heure actuelle. Par ailleurs, un autre point doit particulièrement nous inquiéter. La Confédération prévoit en effet d'ouvrir deux prisons spéciales («centres spécifiques» selon la terminologie officielle) de soixante places chacune en Suisse, dont une aux Verrières (NE), l'autre emplacement n'ayant pas encore été défini. D'après nos informations, une enquête interne du SEM a néanmoins révélé que pour toute la Suisse, seule 5 ou 6 personnes correspondraient à la catégorie de «récalcitrant» et pourraient être envoyées dans ces prisons spéciales. Leur ouverture serait-elle avant tout un coup de communication ?

(io)

# R-esistiamo

*Un nouveau collectif antiraciste a été créé au Tessin pour lutter contre les frontières et les politiques de ségrégation.*

Le collectif veut pointer du doigt les protagonistes institutionnels et tous les engrenages qui font fonctionner ce système: le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), l'appareil répressif (police, garde-frontières, entreprises de sécurité privées), les partis politiques qui le soutiennent et toutes les entreprises et organisations actives dans le soi-disant accueil comme la Croix-rouge, Caritas, l'ORS et beaucoup d'autres. Il veut créer des liens avec d'autres activistes dans toute la Suisse et en Italie, parce que la solidarité devient plus forte quand elle dépasse les frontières. Il propose des activités et des moments d'échange avec les personnes hébergées dans les centres dans tout le Tessin, pour briser l'isolement et mettre un terme aux préjugés et aux clichés très ancrés dans le canton. Il veut remettre au centre du débat public les politiques et les modalités d'accueil des personnes en procédure d'asile pour éliminer l'état de ségrégation dans lequel vivent des centaines de personnes.

## Contre les bunkers

L'histoire de R-esistiamo commence au printemps de l'année passée quand un groupe de citoyen·ne·s décident de s'unir pour lancer un signal clair au Tessin: il existe une réalité antiraciste, qui agit en solidarité avec celles et ceux qui vivent dans l'isolement, qui subissent la répression d'un système raciste comme le régime migratoire suisse, dont les droits ne sont pas respectés, comme c'est le cas pour les personnes qui sont logées dans le bunker de la Protection civile de Camorino. Les membres du groupe ont visité cet abri. Avec leurs propres yeux et les témoignages des jeunes qui sont chaque jour confrontés aux conditions dégradantes qui leur sont imposées, ils ont constaté à quel point il est inadmissible que le canton ait décidé d'héberger des personnes fragilisées par un passé traumatisant et violent dans des structures souterraines et étroites, surveillées en permanence et privées d'espaces de liberté, ce qui conduit rapidement à une détérioration de l'individu dans sa totalité. L'eau et l'air sont insalubres, les espaces sont étroits, la température trop élevée, il n'y a pas assez de douches et le problème des punaises de lit qui, après des mois de dénonciation, n'est pas encore résolu. On se demande pourquoi les bénévoles, les visiteurs et les ami·e·s n'ont pas eu accès à la structure pour pouvoir entrer en contact avec les habitants·e·s. Seuls les

agents de sécurité, le personnel de la Croix-rouge, de façon sporadique, les responsables cantonaux et le service chargé de l'alimentation ont le droit de descendre. Mise à part eux, aucune personne civile n'est autorisée à entrer dans le bunker pour découvrir ce qui se passe à l'intérieur. R-esistiamo demande la fermeture définitive de cette structure et ne s'arrêtera pas avant que cet objectif ne soit atteint. Mais il reste beaucoup de travail à faire, surtout quand on pense au projet de créer un nouveau centre fédéral sur la commune de Balerna/Novazzano.

Entre journées de solidarité avec les personnes migrantes, discussions ouvertes et actions de contestation et de sensibilisation, le collectif s'est

**« Il est inadmissible que le canton ait décidé d'héberger des personnes fragilisées dans des structures souterraines et étroites, surveillées en permanence et privées d'espaces de liberté. »**

R-esistiamo (N.D.L.R.: Jeu de mot entre Resistenza = résistance et esistiamo = nous vivons) est un collectif de personnes qui s'engagent chacune à sa manière contre le racisme et les frontières et pour la solidarité avec les migrant·e·s. Le collectif est ouvert à toutes et à tous et se caractérise par l'absence de hiérarchie et son anti-autoritarisme: il n'y a pas de comité ni de chef ou de responsable, et lorsqu'il y a des porte-paroles, cela ne signifie pas qu'ils sont des leaders.

Le collectif s'oppose au système migratoire suisse par une lutte concrète sur le territoire tessinois. Il veut faire tomber le masque du soi-disant accueil, en montrant la réalité de la répression, l'exploitation et la ségrégation, avec le but de stopper cette énorme machine à sous. Le Tessin en tant que région frontalière dominée par la Lega est clairement un territoire où cette politique est expérimentée et construite. Un vrai laboratoire d'avant-garde qui trouve un terrain fertile dans un contexte de fermeture et d'hostilité contre toute forme de diversité. Parce qu'au Tessin, on meurt à la frontière: Karan, assassiné par un policier à Brissago, Diakité électrocuté à Balerna sur un wagon de train, D. noyé à Maroggia.

consolidé jusqu'à arriver à rassembler 400 personnes le 27 octobre, pour une manifestation pacifique antiraciste à Bellinzona. Le cortège, ponctué de discours et de danses, s'est agrandi jusqu'à bloquer les rues principales de la ville, avant de se terminer devant le Gouvernement en appelant les participant·e·s à continuer la lutte jusqu'à ce que les requérant·e·s d'asile soient libérés des restrictions et des horreurs qui se cachent derrière le terme d'« accueil », jusqu'à ce qu'ils soit libres de construire une existence digne, libres d'être humain, peu importe le lieu de provenance, parce que nous croyons qu'il est fondamental de se battre pour donner à chaque personne la possibilité de s'autodéterminer peu importe le lieu de provenance ou les documents qu'elle possède.

Collectif R-esistiamo

QUAND L'ÉTAT CRIMINALISE

## Solidarité avec les personnes solidaires

Un évènement très spécial a eu lieu le week-end des 16 et 17 octobre 2015 dans les petits théâtres de Munich : le « 2e congrès international des passeurs » (CIP), représentant une partie du « Congrès Frontière ouverte » organisé notamment par le Conseil bavarois aux réfugiés. Ironique, la publicité pour le congrès avait été faite dans le jargon habituel des foires spécialisées : « le CIP 2015 se présente une nouvelle fois comme LE congrès spécialisé des entreprises de passeurs actives dans le monde entier. Le principal but du congrès 2015 est de donner une image positive des activités en question et de revaloriser les services rendus par les passeurs ».

Pour cette revalorisation d'image, le CIP a renvoyé à des exemples historiques marquants : à Paul Grüniger, commandant de police saint-gallois, qui avait fait entrer en Suisse des juifs provenant d'Autriche à la fin des années 1930 ; à Lisa et Hans Fittko qui avaient aidé des réfugié·e·s allemand·e·s à s'évader de France vers l'Espagne par les Pyrénées au début des années 1940 ; à ces passeurs qui avaient rendu possible la traversée du « rideau de fer » à des personnes à l'époque de la guerre froide et qui avaient ensuite été décorés de la « Croix fédérale du mérite » en Allemagne pour leur action.

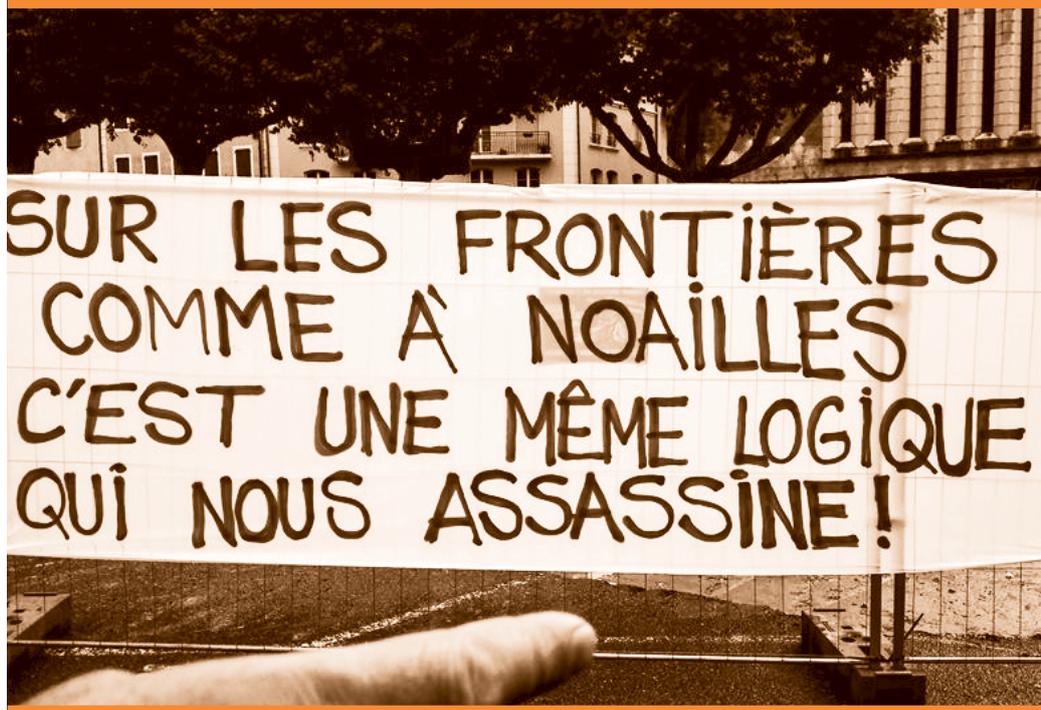
### Mauvaise image des passeurs

L'époque où le secours apporté aux réfugié·e·s était considéré comme un acte honorable est révolue. Actuellement, pratiquement tous les États européens ont introduit, dans leurs lois sur les étrangers, des dispositions pénales réprimant l'incitation à l'entrée illégale et au séjour illégal. La menace de sanctions ne vise pas seulement les personnes ayant agi dans un dessein d'enrichissement ou appartenant à une association ou à une bande. Le discours officiel lors de l'introduction de ces délits dans la loi était certes déterminé par l'image de l'affairiste sans scrupules qui tire de grands gains de la détresse de réfugié·e·s ou de l'exploiteur qui presse comme des citrons les migrant·e·s travaillant au noir.

La répression pénale n'épargne cependant pas celles et ceux qui ne font passer clandestinement la frontière qu'à des ami·e·s ou à des membres de leur famille, qui hébergent des personnes sans s'inquiéter de leur statut de séjour ou qui agissent simplement par solidarité ou humanité. Les Grüniger et Fittko ne devraient être de bons exemples sur le plan moral qu'en raison de l'époque difficile où ils ont agi, mais cette époque serait passée depuis fort longtemps. Aujourd'hui, la situation aurait profondément changé : pas besoin d'une Anni Lanz qui est allée chercher un réfugié malade pour le ramener en Suisse bien qu'il ait été tout de même renvoyé sur la base du règlement Dublin, c'est-à-dire de manière tout à fait légale et régulière ; pas besoin des « 3+4 de Briançon » qui ont



**Solidarité  
sans  
frontières**



DOSSIER 4 – 2018  
**SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

DÉCEMBRE 2018

**LA SOLIDARITÉ :  
UN EXEMPLE OU UN DÉLIT?**

barré le chemin à des « identitaires » d'extrême droite à la frontière franco-italienne et qui ont été poursuivis en justice devant le tribunal de Gap pour « aide à l'entrée illégale dans le territoire français » ; pas besoin non plus des pêcheurs tunisiens qui sauvent des personnes en Méditerranée et les amènent en Sicile ; et pas besoin des organisations privées de sauvetage en mer.

L'Europe devrait être protégée contre l'immigration. La « fraternité » est peut être un principe constitutionnel dans la République française mais il ne faudrait pas trop fraterniser avec les « illégaux » dans l'Europe démocratique.

La lutte contre les passeurs est devenue une formule centrale de légitimation de la politique européenne de cloisonnement. Sous le prétexte de la protection des migrant·e·s contre l'exploitation et le danger, un appareil est mis en place pour empêcher, avec des moyens de droit pénal, policiers voire même militaires, tout contact social avec des migrant·e·s qualifiés d'illégaux, tout service et toute aide en leur faveur. Contre ces options, nous avons besoin de solidarité – avec les migrant·e·s et avec les personnes qui leur sont solidaires. (Bu)

**« Sur les frontières comme à Noailles, c'est une même logique qui nous assassine. »**  
Le slogan fait référence à un quartier de Marseille où les habitant·e·s se mobilisent pour des logements dignes suite à l'effondrement de trois immeubles.

Photo du Collectif Soutien Migrants 13 / El Manba

### Bulletin 4 – 2018

Solidarité sans frontières  
Schwanengasse 9  
3011 Bern  
www.sosf.ch

sekretariat@sosf.ch  
Fon 031 311 07 70  
PC 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000  
3001 3574 6  
BIC POFICHBEXXX



«Liberté pour les 3+4 de Briançon» et «Je suis Lisa, Benoît, Juan, Matthieu, Théo, Eleonora et Bastien». Photo La Cimade

LA SOLIDARITÉ : UN EXEMPLE OU UN CRIME ?

## Double-discours « à la Suisse »

*Si l'action passée de celles et ceux qui ont violé la loi pour venir en aide aux personnes en détresse est avec le recul considérée comme un exemple, les personnes qui s'en inspirent aujourd'hui sont au contraire toujours davantage criminalisées.*

«Paul Grüninger a décidé que ses valeurs éthiques étaient plus importantes que son devoir de commandant de police. Il a placé son humanité au-dessus de sa carrière, de son statut social ou de sa santé personnelle. Paul Grüninger a choisi le courage moral, plutôt que l'inertie, l'égoïsme et le confort. Son exemple demeure une source d'inspiration extraordinaire aujourd'hui, alors que le monde assiste quotidiennement à l'oppression et à la guerre, aux atrocités massives et aux violations des droits de l'homme. Ceux qui osent désobéir face au crime et à l'injustice sauvent l'humanité<sup>1</sup>». Ainsi s'exprimait le Conseiller fédéral Johann Schneider Ammann le 30 octobre 2017 dans un discours en l'honneur de Paul Grüninger, commandant de police St-Gallois qui a fourni de faux papiers à des centaines de réfugié·e·s juifs qui fuyaient le nazisme pendant la deuxième guerre mondiale.

Un hommage touchant. Et pourtant, la Suisse officielle semble nettement moins fière de celles et ceux qui, aujourd'hui, s'inspirent de l'action de

Paul Grüninger ou de Carl Lutz pour porter assistance aux personnes en détresse. En 2016, alors que les autorités suisses procédaient à des refoulements illégaux vers l'Italie, Lisa Bosia Mirra avait aidé 24 requérant·e·s d'asile bloqué·e·s à Côme à passer la frontière au Tessin. Il s'agissait notamment de mineur·e·s non-accompagné·e·s dont des membres de la famille se trouvaient en Suisse ou en Allemagne. Pour cela, elle a été condamnée à une peine pécuniaire de 8000 francs avec sursis et à 1000 francs d'amende. En février 2018, c'est l'ancienne secrétaire générale de Solidarité sans frontières, Anni Lanz, qui écopait d'une amende de 300 francs assortie de 30 jours-amendes à 50 francs pour avoir tenté d'aider un demandeur d'asile gravement traumatisé à rentrer en Suisse où se trouvait sa sœur et son beau-frère. Anni a refusé de s'acquitter de l'amende et elle comparaitra le 6 décembre 2018 devant la justice valaisanne. Enfin, également au mois de février, le pasteur loclois Norbert Valley a été interpellé en plein culte pour avoir hébergé et nourri un requérant d'asile débouté. Le 15 août, il est condamné à payer 1000 francs d'amende avec sursis et 250 francs de frais. Il fait également opposition.

Si ces trois cas sont devenus emblématiques de la lutte contre la criminalisation de la solidarité en Suisse, ils et elles sont bien plus nombreux à enfreindre l'article 116 de la loi sur les étrangers (LEtr), qui prévoit une peine privative de liberté d'un an au plus ou une peine pécuniaire pour quiconque «facilite l'entrée, la sortie ou le séjour illégal d'un étranger ou participe à des préparatifs dans ce but». En 2017, selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, 1175 personnes ont été condamnées pour incitation à l'entrée, à la sortie

ou au séjour illégal. En plus de ce chiffre, les statistiques nous apprennent qu'une petite minorité des cas de violations de l'article 116 l'était dans un but d'enrichissement illégitime et/ou «dans le cadre d'un groupe ou d'une association de personnes, formé dans le but de commettre de tels actes de manière suivie». Dans ce cas, la peine encourue peut aller jusqu'à une privation de liberté de cinq ans. La conclusion que l'on peut tirer de ces chiffres est que l'article 116 ne sert pas principalement à combattre la criminalité des passeurs. En effet, dans très peu de cas, l'article 116 est utilisé pour faire condamner des personnes qui cherchent à s'enrichir grâce à la détresse d'autrui. La plupart du temps en revanche, les personnes condamnées semblent avoir agi pour d'autres motifs, qu'on peut supposer être l'aide à des proches, la solidarité, la vie commune d'un couple dont l'un·e des deux n'a pas de statut de séjour, etc.

Les cas de Lisa Bosia, Anni Lanz et Norbert Valley, mais aussi de Cédric Herrou en France ou des 3+4 de Briançon, ont révélé au public l'acharnement des États européens à casser l'élan de solidarité envers les personnes en fuite né dans la population ces dernières années. Aujourd'hui, nombreux sont celles et ceux qui veulent en finir avec le délit de solidarité. En Suisse, le parlement aura l'occasion de répondre à cette attente en acceptant l'initiative parlementaire de la Conseillère nationale Lisa Mazzone qui demande que l'article 116 de la LEtr soit modifié «de sorte que celle ou celui qui prête assistance n'est pas punissable si ses mobiles sont honorables». C'est d'ailleurs une disposition qui existait dans la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), l'ancêtre de la LEtr. Les parlementaires ont une occasion d'honorer la mémoire et l'action de personnes comme Paul Grüninger ou Carl Lutz. Espérons qu'ils et elles la saisiront.

(io)

<sup>1</sup> Merci à Vivre Ensemble de nous avoir fait découvrir cette magnifique citation : Vivre Ensemble 168 / juin 2018.

FRANCE : ABOLITION DU DÉLIT DE SOLIDARITÉ ?

# La Fraternité dans ses limites

*6 juillet 2018, la France se contemple si belle en son miroir : le Conseil constitutionnel vient d'abolir le délit de solidarité au nom du principe de fraternité. Au-delà de l'enthousiasme médiatique du moment, qu'en est-il de la décision n° 2018-717/718 QPC ?*

Réponse de Philippe Wannesson, militant et blogueur sur les questions migratoires.

Des personnes sont poursuivies en vertu de l'article L 622-1 du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) qui prévoit que « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30000 euros ». Cet article 622-1 est complété par le 622-4, qui prévoit des exceptions à la pénalisation de la seule aide au séjour, d'une part pour les parents proches, d'autre part pour « toute [...] aide visant à préserver la dignité ou l'intégrité physique » si elle est « sans contrepartie directe ». Notons au passage que cet article 622-4 avait été modifié en 2012 pour élargir et clarifier les exceptions, et qu'il avait déjà été proclamé à l'époque que le « délit de solidarité » était aboli. Des avocats de personnes poursuivies ont saisi le Conseil constitutionnel pour faire valoir que leurs clients étaient confrontés à la justice pour avoir fait preuve de solidarité, et que par conséquent l'article 622-1 du CESEDA combiné à l'article 622-4 étaient en contradiction avec le principe de fraternité énoncé par la devise de la République.

## Une décision à deux visages

La réponse du Conseil constitutionnel est complexe. D'un côté il énonce que la notion de fraternité contenue dans la devise de la République est un principe ayant des effets juridiques, la législation devant s'y conformer. C'est ce que les médias ont retenu. Au-delà du point précis de législation sur lequel le Conseil constitutionnel

était saisi, cette décision va avoir des effets imprévisibles, à la fois parce que cela devrait influencer sur la manière dont les juges interprètent la législation existante, et parce que ça peut amener la contestation d'autres points de la législation au nom du principe de fraternité. Mais en même temps, il contrebalance le principe de fraternité par « un objectif de valeur constitutionnelle », « l'objectif de lutte contre l'immigration irrégulière [qui] participe de la sauvegarde de l'ordre public ». Or, autant le principe de fraternité est énoncé dans la constitution, autant la lutte contre l'immigration irrégulière n'y figure pas, elle n'est érigée en principe que par la volonté du Conseil constitutionnel. Bien plus, lorsque la constitution de 1958 a été adoptée et pendant la quinzaine d'années qui ont suivi, la priorité des pouvoirs publics a été l'immigration de travail, quitte à régulariser après coup la main-d'œuvre entrée irrégulièrement sur le territoire. Le Conseil constitutionnel transforme donc une orientation politique conjoncturelle en « objectif à valeur constitutionnelle ».

Dans le cas qui nous occupe, le Conseil constitutionnel décide – concernant l'aide aux personnes étrangères en situation irrégulière – d'un côté que les exceptions prévues par l'article 622-4 doivent être élargies à toute forme d'aide humanitaire – au-delà des situations énumérées par le texte – ainsi qu'à l'aide à la circulation en plus de l'aide au séjour (l'article 622-1 réprime l'aide à l'entrée, à la circulation, au séjour). Et de l'autre côté que l'aide à l'entrée doit continuer à être réprimée sans exception, parce qu'elle crée le délit de séjour irrégulier et qu'elle contrevient à « l'objectif de valeur

constitutionnelle » « de lutte contre l'immigration irrégulière ». Et « l'objectif de valeur constitutionnelle » inventé par le Conseil constitutionnel passe au-dessus du principe inscrit dans la constitution puisqu'il vient en limiter la portée.

## Le délit de solidarité existe toujours

Le « délit de solidarité » n'a donc pas été supprimé. La répression reste la règle, les exceptions ont simplement été élargies. Rappelons que la répression de la solidarité ne se limite pas à l'article 622-1 du CESEDA, et peut utiliser selon les circonstances aussi bien le code de la route, le code de l'urbanisme, ou les délits liés aux interactions avec les forces de police et de gendarmerie (outrage, rébellion...). Les arrestations, les placements en garde-à-vue, les poursuites abandonnées en cours de procédure ou aboutissant à une relaxe, peuvent être utilisées comme moyen d'intimidation.

On comprend donc mieux que le Conseil constitutionnel n'ait trouvé à censurer dans la nouvelle loi sur l'immigration et l'asile que quelques dispositions secondaires pour des raisons de procédure. Le droit d'asile, garanti par la constitution, s'efface à nouveau devant la « lutte contre l'immigration irrégulière », « objectif de valeur constitutionnelle » inventé par le Conseil constitutionnel. Celui-ci transforme donc en normes juridiques s'imposant à l'interprétation de la constitution les politiques actuellement dominantes, en matière migratoire comme d'austérité budgétaire, s'érigeant en verrou face à un possible changement politique.

La décision n° 2018-717/718 QPC n'est donc pas seulement réjouissante.

Philippe Wannesson

« Ouvrons les ports et les frontières, relaxe pour les 3+4 de Briançon ». Photo La Cimade



CRIMINALISATION DES SECOURS EN MER

# Un mois et demi à bord de l'Aquarius

*Kiri Santer est membre du comité de Solidarité sans frontières et activiste de Watch the Med Alarm Phone. Elle a répondu à nos questions à propos des six semaines qu'elle a passé à bord de l'Aquarius en tant que chargée de documentation et de recherche pour SOS Méditerranée de fin août à mi-octobre.*

## Comment se sont passés les sauvetages opérés par l'Aquarius pendant que tu te trouvais à bord du navire ?

En juin de cette année, l'Organisation Maritime Internationale a reconnu une nouvelle zone SAR (zone de recherche et de sauvetage) libyenne qui couvre le nord des côtes libyennes et touche la frontière sud de la zone SAR maltaise. Tripoli est devenue l'autorité compétence pour toute une zone où les sauvetages étaient auparavant coordonnés par l'Italie. En plus de ce transfert d'autorité aux garde-côtes libyens, les autorités de sauvetage italiennes – depuis les évolutions politiques récentes dans ce pays – ne transmettent plus d'informations quand elles reçoivent des appels de détresse. Ces deux éléments font que l'Aquarius n'a eu accès à quasiment aucune information officielle. Nous avons néanmoins pu repérer des embarcations en détresse avec des jumelles depuis la passerelle ou grâce à des informations d'ONG comme l'Alarm Phone. Lors du premier sauvetage, nous avons embarqué onze personnes à bord. Le deuxième sauvetage d'environ 50 personnes a eu lieu deux jours plus tard, de nuit. Toute la nuit, nous nous sommes coordonnés avec les garde-côtes libyens. Comme nous sommes arrivés sur place les premiers, nous avons commencé notre intervention mais le bateau de patrouille des Libyens nous a interdit de prendre les gens à bord, ce que nous avions déjà commencé à faire. Les garde-côtes libyens ont été très agressifs et nous ont menacés. C'était très tendu et dangereux car les gens que l'on secourait voyaient le bateau militaire libyen. Les garde-côtes libyens ont vraiment fait preuve d'un manque de professionnalisme. Finalement, on a quand même pu prendre les personnes à bord et parmi elles il y avait dix-sept enfants.

## Où avez-vous pu accoster ?

Puisque les ports italiens ont été déclarés fermés aux navires d'ONG, nous avons dû mettre la pression sur les gouvernements européens pour qu'ils trouvent une solution politique afin de débarquer les personnes en toute sécurité. Ce sont la France, l'Espagne, le Portugal et l'Allemagne

**« Quand on est seuls au milieu de la mer et qu'on se fait menacer par des garde-côtes libyens armés, on a vraiment le sentiment d'un manque total de soutien pour les activités de sauvetage en mer. »**

qui ont été d'accord de se répartir les personnes secourues et le transfert de ces personnes devait se faire à Malte. Mais nous n'avons pas eu l'autorisation d'entrer dans les eaux territoriales de Malte, nous avons donc dû attendre 5 ou 6 jours en haute mer, dans les eaux internationales, que la houle se calme et que le bateau de patrouille des garde-côtes maltais puisse s'approcher de nous pour transférer les personnes.

## Comment expliques-tu que les autorités maltaises n'aient pas accepté que l'Aquarius entre tout simplement sur les eaux maltaises puisqu'une solution politique avait été trouvée ?

Nous faisons face à un rejet total par Malte et l'Italie des bateaux d'ONG. C'est le résultat de la politique migratoire européenne qui depuis longtemps rejette la responsabilité de l'accueil sur les États du Sud de l'Europe avec des mécanismes de distribution de l'accueil très peu solidaire comme l'accords Dublin. Quand Malte n'autorise même pas l'Aquarius à rentrer dans ses eaux territoriales,

c'est un signal fort que les autorités envoient pour montrer qu'elles ne veulent rien avoir à faire avec ce genre d'activités. J'ai trouvé très frappant qu'on s'acharne à ce point contre l'Aquarius alors que c'est le seul bateau civil qui reste, les autres ayant déjà été criminalisés ou retenus à quai pour des raisons obscures. C'est un reflet de la montée du discours xénophobe et anti-migratoire qui est le fonds de commerce d'une droite qui a le vent en poupe en Europe. Quand on est seuls au milieu de la mer et qu'on se fait menacer par des garde-côtes libyens armés, on a vraiment le sentiment d'un manque total de soutien pour les activités de sauvetage en mer. Heureusement qu'il y a un grand mouvement citoyen qui soutient l'Aquarius, comme en témoigne la pétition de 25 000 signatures déposées à Berne pour demander que la Suisse octroie le pavillon suisse au navire.

## Quelle est la situation de l'Aquarius aujourd'hui ?

Nous sommes partis de Marseille mi-septembre avec le pavillon du Panama, après que Gibraltar nous l'ait retiré pendant l'été. Quelques jours après, nous avons lu dans un communiqué de presse de l'autorité maritime panaméenne qu'ils avaient entamé les démarches pour retirer le pavillon panaméen de l'Aquarius sous pression du gouvernement italien. Après avoir fini la mission en mer et avoir pu déposer les personnes secourues à Malte, nous sommes rentrés à Marseille où le bateau se trouve toujours en ce moment depuis mi-octobre. Des démarches ont été entreprises pour essayer d'obtenir un autre pavillon auprès d'autres autorités nationales.

## Dans son communiqué, le Panama a accusé l'Aquarius de ne pas respecter les règles maritimes. Qu'en est-il ?

L'Aquarius respecte les lois maritimes internationales : UNCLOS, SOLAS et la Convention SAR. Bien entendu, il doit se conformer aussi au droit international, et donc par extension aux droits humains. Le Panama a fait référence au fait que l'Aquarius n'aurait pas suivi des ordres qui ont été donnés en mer. Effectivement, après le premier sauvetage que nous avons effectué en coordination avec les autorités libyennes, nous avons refusé d'obéir à leur ordre de leur transférer les personnes sauvées. Selon les règles de sauvetage définies dans les conventions, on ne peut pas procéder à un sauvetage et ramener des personnes dans un lieu qui n'est pas considéré comme sûr, comme c'est le cas pour la Libye. Si nous avons obéi à l'ordre des garde-côtes libyens, nous aurions de facto participé à un refoulement, ce qui aurait violé la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son principe de non-refoulement.

(10)

Plus d'informations : onboard-aquarius.org

INTERDICTION DE SE DISSIMULER LE VISAGE

## Non à l'initiative et au contre-projet

Le Comité d'Egerkingen, fer de lance de l'initiative contre la construction de minarets en 2008-2009, continue à semer la méfiance à l'égard des musulman·es de Suisse. En septembre 2017, il déposait l'initiative « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » qui souhaite interdire au niveau national de se dissimuler le visage dans l'espace public. Les premières visées sont les femmes musulmanes qui portent la burqa ou le niqab, c'est-à-dire quelques dizaines de femmes dans toute la Suisse. La population se prononcera en 2019 lors d'une votation populaire. De son côté, le Conseil fédéral a annoncé qu'il rejetait l'initiative mais a proposé un contre-projet indirect pour introduire une nouvelle loi obligeant les personnes concernées à montrer leur visage devant certaines autorités, ainsi qu'une sanction explicite dans le code pénal pour qui contraindrait une personne à dissimuler son visage. La démarche du Conseil fédéral semble être surtout symbolique, puisqu'actuellement l'article 181 du code pénal (Contrainte) permet déjà de punir un tel acte.

Pour plusieurs raisons, Solidarité sans frontières rejette tant l'initiative que le contre-projet. Premièrement, nous considérons que dans une démocratie, l'État n'a pas à dicter à qui que ce soit une manière de s'habiller. Deuxièmement, nous nous trouvons à nouveau face à un vaste débat public AU SUJET des femmes voilées et non pas en discussion AVEC elles. Les défenseurs de l'interdiction disent vouloir défendre les droits des femmes, mais celles qui sont directement concernées par l'initiative sont traitées comme des objets de discussion et non pas comme des sujets politiques dont l'opinion doit être prise en compte. On décide pour elles. Troisièmement, l'initiative instrumentalise ces femmes pour faire passer un message de « choc des civilisations ». L'islam serait incompatible avec la « culture » suisse et le voile intégral ne serait que la preuve d'un manque d'intégration. Enfin, comme c'est souvent le cas avec la droite nationale-conservatrice, le sujet choisi est en réalité un « faux problème », un simple prétexte pour mener un débat polémique qui va à la fois diviser la population sur une question plus que secondaire et la détourner des véritables problèmes qui mériteraient d'être largement débattus. Pour toutes ces raisons, Solidarité sans frontières rejette l'initiative du comité d'Egerkingen et le contre-projet du Conseil fédéral. (io)

DAVANTAGE D'ARGENT ET DAVANTAGE ENCORE DE PERSONNEL

## Extension de Frontex

En septembre, la Commission de l'UE a présenté une nouvelle proposition de règlement pour une agence « renforcée et entièrement opérationnelle » de garde-frontières et de garde-côtes (EBCG - European Border and Coast Guard). Selon ce projet, l'agence EBCG issue de Frontex serait assortie de 10000 agent·es et pourrait agir comme une « véritable police des frontières » avec sa propre flotte et ses propres avions. Le budget devrait ainsi être augmenté de 577,5 millions d'euros pour les deux premières années. Dans le cadre financier portant sur les années 2021 à 2027, la Commission entend investir en plus 11,3 millions d'euros dans la garde de frontières et de côtes. A cela s'ajoutent 22 milliards d'euros pour le soutien des États membres dans la protection et le contrôle de leurs frontières. A cet effet, il s'agira d'augmenter notablement le Fonds pour la sécurité intérieure et le Fonds pour les visas, la migration et l'intégration et de créer un « Fonds pour la gestion intégrée des frontières ». La surveillance et le contrôle de la migration coûtera au total 34,9 milliards d'euros pour la période de 2021 à 2027, c'est-à-dire environ le triple du cadre financier pluriannuel actuel.

Les agent·es de la troupe permanente d'intervention devraient être autorisé·es à porter des armes. La troupe pourrait coordonner des expulsions sur le territoire d'un État membre même contre la volonté de cet État. Depuis 2016, Frontex peut déjà être chargée d'un mandat de protection des frontières extérieures dans un État membre. Désormais, il est prévu que l'EBCG puisse intervenir dans des États tiers pour autant que le gouvernement en question y consente. Il est question d'expulsions ou du soutien « dans les domaines de la gestion intégrée des frontières et de la migration ». Il s'agirait ensuite aussi de la base juridique de missions de l'EBCG dans les « plateformes de débarquement » que l'UE souhaiterait installer en Afrique du nord.

Selon la proposition de règlement de la Commission, le système EUROSUR de surveillance des frontières pour la « reconnaissance, l'anticipation et la réaction aux situations de crise aux frontières extérieures de l'UE et dans des États tiers » serait entièrement transféré à l'EBCG. La principale tâche d'EUROSUR est d'exécuter des missions de reconnaissance par satellite notamment sur les régions côtières d'Algérie, de Tunisie et de Lybie. L'idée est maintenant d'élargir géographiquement la surveillance de cet espace « pré-frontalier ».

Matthias Monroy

STOP AUX CONTRÔLES DE POLICE RACISTES

# Soutien à Mohamed Wa Baile

**Vous avez peut-être déjà lu l'histoire de Mohamed Wa Baile dans notre bulletin de septembre 2016. Mohamed est suisse et père de deux enfants. Parce qu'il est noir, il est régulièrement contrôlé par la police alors même qu'il n'a jamais commis d'infraction.**

Le 5 février 2015, il a été interpellé par trois agents de police qui lui ont demandé ses papiers mais il a refusé ce contrôle discriminatoire. Suite à cela, une procédure pénale a été ouverte contre lui pour non-respect des ordres de police et il a reçu une amende contre laquelle il s'est battu jusqu'au Tribunal fédéral. La procédure dure depuis trois ans et aucun des tribunaux qui l'ont jugé n'ont reconnu que le choix des policiers de le contrôler lui parmi une foule de pendulaire à la gare de Zurich ne violait l'interdiction de la discrimination. C'est pourquoi il a fini par déposer une plainte à la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH).

Mohamed Wa Baile se bat pour toutes celles et tous ceux qui subissent du profilage racial. Mais sa lutte juridique coûte cher en frais de justice et frais d'avocat. C'est pourquoi lui et l'Alliance contre le profilage raciale ont lancé un appel à soutien financier. Vous pouvez combattre les contrôles policiers racistes en faisant un don à :

Banque : Poste  
Bénéficiaire : Mohamed Wa Baile  
Adresse : 3014 Bern  
Numéro de compte : 60-180619-2  
IBAN : CH86 0900 0000 6018 0619 2

## KIOSQUE

UN LIVRE POUR COMPRENDRE

## «L'évènement Calais»

Depuis plus de vingt ans, des milliers de migrant·e·s sont passées par la ville de Calais afin de tenter la difficile traversée de la Manche pour rejoindre l'Angleterre. En 2015 et 2016, les images et témoignages des habitant·e·s du bidonville de Calais ont circulé dans la quasi totalité de la presse française et suisse et ont marqué de nombreux esprits ; l'ouvrage collectif «La Jungle de Calais» qui est dirigé par l'anthropologue Michel Agier revient sur cette période et l'insère dans un contexte plus large pour comprendre les différents aspects politiques, médiatiques et symboliques qui ont marqué cet évènement. Les auteurs, qui sont des chercheur·e·s en sciences sociales, architectes ou militant·e·s, établissent un historique et une analyse des décisions politiques prises entre 1986 et 2016 et qui ont débouché sur l'évacuation «spectaculaire» des 10000 habitant·e·s de la

Jungle de Calais en octobre 2016, dont presque 2000 mineur·e·s non-accompagné·e·s. En analysant comment tous les aspects de cette histoire sont marqués par les trois acteurs que sont les migrant·e·s, les associations et les États français et britannique, le livre décrit autant l'évolution des conditions d'hébergement, c'est-à-dire la construction de cabanes et l'aménagement de l'espace, que la vie sociale qui s'est installée dans la Jungle de Calais, Jungle qui au moment de sa destruction comptait 72 commerces, plusieurs écoles autogérées, des lieux de culte pour différentes religions, des réunions intercommunautaires et une importante présence d'ONGs opérant sur place. La lecture du livre nous permet de voir la Jungle de Calais non seulement comme un lieu où l'État français a décidé d'abandonner complètement sa responsabilité durant dix-huit mois, mais aussi comme un espace dans lequel ses habitant·e·s ont réussi à créer un vivre ensemble qui «s'accommode des contraintes policières, des habitations inconfortables et par cet accommodement même, les transforme jusqu'à rendre

cette vie parfois habitable». Le livre conclut sur l'hypothèse puissante que si l'État français a finalement réagi contre ce bidonville dans lequel les migrant·e·s «inventaient eux-même la ville hospitalière que le gouvernement leur refusait», c'est parce qu'il «sortait de l'ombre et devenait trop visible, autonome et politique». (Ch)

Michel Agier, Yasmine Bouagga, Maël Galisson, Cyrille Hanappe, Mathilde Pette et Philippe Wannesson (2018) La Jungle de Calais, Presses Universitaires de France/Humensis, 219p.



«La solidarité est une zone à défendre». Photo La Cimade

## IMPRESSUM

BULLETIN  
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition  
2600 allemand / 600 français  
Affirmés par la REMP/FRP  
2432 allemand / 99 français

Composition/Graphisme  
Simone Kaspar de Pont, Genève

Impression et expédition  
selva caro druck ag, Fiims Waldhaus

Rédaction  
Marianne Benteli (Mb), Heiner Busch (Bu),  
Noémie Christen (Ch), Maria Furrer (Fu),  
Amanda Ioset (io), Maria Winker (Wi)

Traductions  
Olivier von Allmen, Marianne Benteli

Lectorat Sösf

Photos Collectif Soutien Migrants 13/  
El Manda, La Cimade

Délai rédactionnel pour le prochain numéro  
le 16 janvier 2019

Nous nous réservons le droit d'abrégé  
le courrier des lecteurs

Cotisation 2018 abo inclus  
salariés 70.- / couples 100.- /  
non-salariés 30.- / organisations 120.-  
abonnement  
individuel 30.- / organisations 50.-

Editrice

Solidarité sans frontières  
Schwanengasse 9, 3011 Berne  
(regroupement CAS/MODS)  
Tél. 031 311 07 70  
sekretariat@sosf.ch  
www.sosf.ch  
CP 30-13574-6  
IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6  
BIC POFICHBEXXX

PERSONNES ADMISES PROVISOIEMENT  
À ZÜRICH

## Repoussées dans la précarité

Le 1<sup>er</sup> mars de cette année a connu l'entrée en vigueur, dans le canton de Zurich, d'une modification de la loi sur l'aide sociale qui supprime l'aide sociale aux personnes admises provisoirement (permis F). Désormais, ces personnes sont rattachées au régime de l'assistance du domaine de l'asile, dans lequel ce sont les communes de domicile qui définissent l'ampleur des prestations d'assistance. Celles-ci touchent du canton un forfait journalier de 36 francs par personne et doivent financer elles-mêmes le supplément éventuel. Dans cette mesure, les frais sont reportés du canton sur les communes.

Après un délai de transition de trois mois, les communes zurichoises sont censées avoir mis en œuvre cette nouvelle réglementation légale. Dans son premier rapport, le bureau de monitoring et d'assistance pour personnes admises provisoirement (« map F ») tire un premier bilan et examine les conséquences pour les personnes concernées. Ces dernières ne peuvent par exemple plus déménager librement mais sont affectées à une commune. Comme les communes fixent elles-mêmes les montants de l'assistance (loyer, entretien, prestations liées à la situation et prestations pour l'intégration), ces montants varient d'un lieu à l'autre. Cela entraîne de facto des inégalités. En outre, le personnel des communes ne comprend souvent pas de personnes spécialisées dans le domaine de l'asile. Le suivi est donc délégué à des tiers comme l'« Asylorganisation Zürich » (AOZ), institution de droit public, ou l'ORS Service SA, entreprise orientée vers le

profit, qui ne fournit des prestations d'assistance que de manière pingre. « map F » documente même des cas où des personnes admises provisoirement ont dû déménager dans un logement collectif, ce qui signifie une énorme perte d'indépendance.

« map F » retient que les prestations d'assistance ont notablement baissé dans toutes les communes ayant fait l'objet de son examen, que les personnes concernées du canton de Zurich risquent à long terme de tomber dans le dénuement, qu'à ce sujet, l'assistance de ces personnes est décisive, particulièrement les premières années, pour leur intégration et l'acquisition de leur autonomie, que les exigences pour le canton de Zurich ressortent de directives contraignantes et transparentes et que le surplus de coût pour l'intégration des personnes admises provisoirement ne devrait pas être laissé à la charge des communes car, en fin de compte, leur intégration profite à la société tout entière.

Map F: Bericht zur Situation der vorläufig  
aufgenommenen Personen im Kanton Zürich,  
août 2018, 32 p.,  
<https://bit.ly/2CRjzGy>

(Fu)

## ANNONCE

ClimatePartner<sup>o</sup>  
wir drucken klimaneutral

## für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.  
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und  
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.  
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

**selva caro druck**

die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch

## ÉVÈNEMENT IMPORTANT À BERNE LE 15 DÉCEMBRE PROCHAIN

### « La Suisse et Dublin : dix ans après l'adhésion »

Le 12 décembre 2018, cela fera 10 ans que la participation de la Suisse à Schengen et Dublin est devenue opérative.

Pour Solidarité sans frontières, le moment est venu de faire un bilan critique de cette participation. Un bilan non pas du point de vue des comptes des autorités, mais de celui des personnes concernées et des personnes solidaires. C'est pourquoi nous vous invitons chaleureusement à participer à l'évènement :

### « La Suisse et Dublin : 10 ans après l'adhésion »

**Samedi 15 décembre 2018 de 13h à 17h30**  
**Mappamondo, Länggassstrasse 44, Bern**

#### Programme

- 13h **Bienvenue**, introduction  
et présentation du programme
- 13h30 **Premier Podium** : Dublin, le bilan –  
que se passe-t-il avec les personnes  
renvoyées après le renvoi ?  
Avec : Gérard Sadik, responsable des  
questions asile à La Cimade (France),  
Yasmine Accardo de la campagne  
« Lasciatecientrare » (Italie) et Lea  
Horvat du centre for peace studies/  
welcome initiative (Croatie).
- 15h **Pause**
- 15h30 **Deuxième Podium** : Dublin IV –  
qu'est-ce qui nous attend ?  
Intervenant·e·s à confirmer
- 17h00 **Conclusion**

Entrée libre, collecte.  
Inscriptions à [sekretariat@sosf.ch](mailto:sekretariat@sosf.ch)

## PORTRAIT GISELA GRIMM



« Je pouvais faire exactement ce qui me plaît. Un grand privilège ! »

Pendant un quart de siècle, Gisela Grimm s'est occupée des finances et de l'administration – d'abord du Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (MODS), puis de Solidarité sans frontières. Elle prendra sa retraite à la fin de l'année.

**A**u début des années 1990, Gisela s'est engagée dans l'aide aux devoirs scolaires dans le quartier de la Lorraine à Berne. Quelques élèves venaient du Sri Lanka. C'était des enfants de réfugié·e·s, qui ne parlaient pas un mot d'allemand. Ces contacts ont été les premiers qu'elle a eus à titre personnel avec le domaine de l'asile et de la migration. Depuis 1993, elle a en plus commencé à travailler au secrétariat du MODS, à la demande d'un ami de la famille, Ueli Schwarz, alors secrétaire de cette organisation. Engagée d'abord à l'heure, elle l'a été ensuite à l'année. Les secrétaires politiques ont changé, mais elle est restée.

Mobiliser, récolter des fonds et participer à la mise en route de campagnes. Dans son domaine de responsabilité, Gisela a développé une grande autonomie. Elle avait un œil sur tout, signalait aux séances de l'équipe et du comité les mesures urgentes à prendre et les contraintes financières. Parfois, il fallait penser à des appels au secours. Il est ainsi arrivé que Gisela demande directement à des membres un don complémentaire.

Cela n'a jamais été ennuyeux au bureau, mais souvent chaotique d'une manière créative. « J'étais quelque chose comme le pôle calmant, dit-elle, et je pouvais faire exactement ce qui me plaît : un grand privilège ! ». Elle était impliquée dans tous les projets et campagnes, mais elle souhaitait néanmoins rester à l'arrière-plan. Elle affirme ne pas être quelqu'un qui aime se trouver sous les projecteurs.

À ses yeux, l'atmosphère dans les bureaux groupés est unique et les échanges avec des organisations qui partagent nos idées sont très enrichissants. Gisela a organisé avec sa collègue de la section ONG du SSP le déménagement de la Neuengasse à la Schwanengasse où les bureaux groupés se trouvent depuis maintenant six ans déjà « à la maison ».

Dans tout le plaisir que lui procure son travail, Gisela est de temps en temps contrariée : « quand je vais aux archives et que j'y vois un tract d'il y a 20 ans, je me dis souvent que nous pourrions encore le réutiliser aujourd'hui ». Les anciennes revendications restent toujours d'actualité. Peu de choses ont bien tourné dans le domaine de la migration. La fermeture des frontières européennes et l'indifférence de la population

la bouleversent. « Nous ne nous soucions pas de ces personnes, mais ici en Occident, nous sommes encore loin d'avoir payé nos factures ».

On supprime des emplois dans la prise en charge des réfugié·e·s parce que le besoin de places aurait diminué. Pourquoi la Suisse ne pourrait-elle pas accueillir maintenant quelques milliers de personnes en quête de protection ? Nous en aurions certainement les moyens. Au contraire, le Conseil fédéral semble vouloir réellement faciliter l'exportation d'armes. Incroyable !

Elle est confrontée au même genre d'attitude dans le Groupe de travail Suisse-Colombie pour lequel elle travaille aussi dans les bureaux groupés : de grands consortiums chassent des peuples indigènes pour les installer

en des lieux où il n'y a pas même de l'eau potable. « Cela m'exaspère, dit Gisela, que tout soit toujours dirigé par l'économie ».

Avec quel sentiment transmet-elle l'héritage de 25 ans de travail ? Ce ne seront pas encore de vrais adieux. Elle a encore quelques heures de travail avec les nombreux classeurs alignés dans leur étagère. En outre, elle poursuivra son engagement pour le groupe de travail Suisse-Colombie à raison d'un jour par semaine, restant ainsi encore un peu dans les

bureaux groupés. Mais après tant d'années, elle a besoin de plus de temps pour elle. Elle se réjouit notamment de pouvoir lire calmement le journal le matin. (Fu)

« Nous ne nous soucions pas de ces personnes, mais ici en Occident, nous sommes encore loin d'avoir payé nos factures. »



## Un Abo cadeau au bulletin de Solidarité sans frontières pour les fêtes de fin d'année

Solidarité sans frontières a besoin de votre soutien pour pouvoir continuer à mener à bien ses activités. Aidez-nous à élargir notre liste d'abonné·e·s au bulletin en offrant un abonnement d'un an (Fr. 30.-) à un·e de vos proches pour les fêtes de fin d'année !

### Mes coordonnées

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Téléphone

### Les coordonnées de la personne qui recevra l'abonnement-cadeau

Nom

Prénom

Adresse

Ville

- Je verse Fr. 30.- directement sur le compte de Solidarité sans frontières, Schwanengasse 9, 3011 Bern, IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6
- J'aimerais recevoir un bulletin de versement

Merci de découper ce formulaire et de le renvoyer à : Solidarité sans frontières, Schwanengasse 9, 3011 Berne.